

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE



République Française

Département de la Moselle

VILLE DE DIEUZE

Séance du 25 octobre 2018 à 20 heures 00 minute
Hôtel de Ville - salle des séances

Présents :

Mme BAU Claudine, M. BENOIST Paul, Mme CHICHA Catherine, Mme DURESSE Véronique, M. ESSELIN Christophe, M. FRANCOIS Bernard, M. HOCQUEL Daniel, Mme LONARDI Agnès, M. LORMANT Fernand, M. MATTHIAS Richard, M. MEUNIER Patrick, M. MIRGON Jonathan, M. MOTTIN Bernard, Mme OBELLIANNE Laurence, M. RECHENMANN Michel, Mme RESCHWEIN Sylvie, M. SASSO Dominique, M. WAGNER Jean-Marie, Mme KRUSZYNSKI Marie-Claude.

Procuration(s) :

Mme HERBIN Sylviane donne pouvoir à M. MATTHIAS Richard, Mme RAYMOND Pierrette donne pouvoir à M. FRANCOIS Bernard, Mme CALVET Stéphanie donne pouvoir à Mme DURESSE Véronique, M. LANG Jérôme donne pouvoir à M. SASSO Dominique.

Absent(s) :

Mme HENRY Laurence, Mme RITTER Floriane.

Excusé(s) :

M. BOLARDI Mickael, Mme CALVET Stéphanie, Mme HERBIN Sylviane, M. LANG Jérôme, Mme RAYMOND Pierrette, Mme SCHERRER Carine.

Secrétaire de séance : Mme KRUSZYNSKI Marie-Claude.

Président de séance : M. LORMANT Fernand.

oOo-oOo-oOo-oOo

COMMUNICATIONS :

M. Fernand LORMANT informe l'assemblée que suite à la démission de Mme Isabelle MOUCHOT, nous accueillons un nouveau membre au sein du conseil municipal, Mme Marie-Claude KRUSZYNSKI. M. Fernand LORMANT remercie Mme Isabelle MOUCHOT pour son investissement au sein de l'équipe municipale.

Dans l'ordre du tableau, le suivant sur la liste aurait dû être M. Antoine COLLINGRO qui, pour des raisons de santé, n'a malheureusement pas pu accepter. A la demande de M. Alain CHABOT, M. Fernand LORMANT lit le courrier dans lequel il regrette de ne pouvoir accepter.

M. Richard MATTHIAS fait le point sur les différents travaux en cours dans la commune :

1 – travaux de sécurité au centre-ville :

- Suppression des anciens passages pour piétons
- Mise en place de la signalétique de la zone de limitation de vitesse à 30 km/h avec positionnement des nouveaux passages pour piétons podotactiles. Les panneaux limitant la vitesse à 30 Km/h posés, étant jugés trop peu visibles, seront remplacés par des panneaux plus grands.
- Le feu de récompense situé sur l'avenue de Nancy nécessite des réglages complémentaires qui seront assurés, lundi 29 octobre 2018, par le constructeur.

2 – Centre équestre :

Suite à la sécurisation des accès au CFIM qui consiste en la pose d'une clôture sur la périphérie de l'emprise militaire et la mise en place d'un poste de contrôle supplémentaire, sur l'ancien tracé de la RD 22, il est nécessaire de réaliser un nouvel accès routier permettant de desservir le centre équestre l'Hacienda.

Afin de permettre aux habitants des zones résidentielles de rejoindre, à pied, le centre-ville, par un itinéraire de transition douce, la commune a également prévu de réaliser un accès pour piétons longeant la RD 22, le centre équestre et cela jusqu'aux immeubles de la C.I.L.O.F. (Compagnie immobilière du logement français).

3 – Ce lundi 22 octobre, la commission d'appel d'offres s'est réunie, afin d'émettre un avis sur l'attribution du marché permettant de finaliser les travaux de la rue Kueny. L'attributaire de ce marché est la Société COLAS qui a présenté l'offre la « mieux-disante ». Ce marché nous permet de rester dans l'enveloppe financière initialement prévue. Les travaux débuteront mi-novembre, pour une durée de 3 mois.

4 – Pour information, le trail du Téléthon, prévu le 28 octobre, est reporté au 18 novembre 2018.
Le week-end du Téléthon aura lieu le 8 décembre avec un repas choucroute ainsi qu'un karaoké.

M. Paul BENOIST fait le point sur les différents dossiers suivants :

1 – Ce jour a eu lieu, à la Maison de l'Etat de Château-Salins, la réunion de suivi de sites classés ICPE.

Pour la Ville de Dieuze, les entreprises concernées à ce jour sont :

- L'entreprise VEOLIA classée SEVESO
- L'entreprise BIOSOLVE dans le domaine de la chimie fine
- L'entreprise GGB
- L'entreprise RETIA.

Il est à noter que le site HET sera intégré dans cette liste.

Cette réunion s'est déroulée avec la présence de la DREAL, Madame la Sous-préfète, l'ARS, le SDIS 57 ainsi que les maires des communes concernées et le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Saulnois.

Dans un premier temps, les entreprises exposent leur mode de fonctionnement ainsi que leurs différents projets.

Cette réunion a permis à la préfecture, à la DREAL et au SDIS de préciser que, contrairement à ce qui a été diffusé largement dans les médias et les réseaux sociaux, il y a 4 mois, le Spin n'a connu aucune pollution. La présence de sédiments dans l'eau, à l'origine de sa coloration blanche, est due uniquement à la réparation de la berge endommagée par des galeries de blaireaux.

Ces travaux ont suscité des mouvements du lit du Spin, générant la suspension sédimentaire qui est la cause de cette coloration. Il est important de souligner que la réparation s'est faite dans les 24 h, ce qui constitue une réactivité remarquable des intervenants. Les redirections nécessaires des flux du Spin ont forcément eu un impact sur la faune piscicole, et non une hypothétique pollution qui, si cela avait été le cas, aurait entraîné la mort de tous les poissons.

Mme la Sous-préfète demande de ne pas alerter inutilement la population par des articles de presse trop précoces et étayés par aucune information fondée ni vérifiée.

2 – Dossier Eau :

Le repreneur déposera le permis de construire dans les délais impartis, sachant qu'il dispose d'un délai supplémentaire de 15 jours lui permettant de fournir des pièces complémentaires, si nécessaire, ainsi que d'un deuxième délai de 10 jours généré par un courrier avec AR du mandataire.

Il est prévu que l'entreprise vienne déposer ce permis de construire, en mairie de Dieuze, le 2 novembre 2018, ce qui est donc conforme au planning initial.

3 – Nous instruisons, actuellement, un nouveau dossier d'implantation qui est à l'état de projet. De plus amples informations seront fournies au conseil municipal, dès lors que cette implantation prendra un caractère officiel.

4 – Entreprise HET

En ce qui concerne la Société HET, nous avons rencontré M. RENNER, afin de développer avec lui, conformément aux engagements de la commune, les actions nécessaires qui permettront de réduire les nuisances sonores et les émissions de poussière. L'objectif est d'obtenir une isolation phonique de l'ensemble des silos et des machines, d'intégrer l'intégralité du site dans une structure permettant de traiter ces deux sources de nuisances. Dans un premier temps, il est prévu d'objectiver l'impact du bruit, par l'implantation d'un sonomètre, à proximité de l'établissement.

5 – Convention ALEXIS du mois de septembre :

Mise en œuvre de la 1^{ère} phase de la convention signée avec la Société ALEXIS ayant pour objet la relance du commerce local, avec la mise en place de commerce à l'essai.

M. Paul BENOIST présente aux membres du conseil des affiches qui seront installées dans les vitrines des commerces dieuzois :

- des grandes affiches sont prévues pour les vitrines vides
- sur les commerces en activité, plusieurs formats sont prévus, en fonction des espaces publicitaires disponibles.

Ce projet global de redynamisation du commerce a été présenté, à la commission économique, le 23 octobre 2018. Ce dispositif vient compléter une série d'actions et de travaux visant à améliorer l'attractivité du centre-ville de Dieuze telles que la zone 30, la réhabilitation de différentes voiries (rues Kueny, Ducasse, Charpentier).

D'autres projets viendront compléter cette opération de requalification du centre-ville.

M. Bernard FRANÇOIS présente différents points aux conseillers municipaux :

1 – Le 11 octobre 2018, s'est réuni le comité de pilotage mis en place pour accompagner l'étude de faisabilité ayant pour objet le projet d'hôtel restaurant, sur le site des Salines Royales. Dans une 1^{ère} phase, le bureau d'étude va mener une enquête auprès de la population. Les résultats nous seront transmis avant fin 2018.

2 – Le samedi 6 octobre, M. Bernard FRANÇOIS a assisté à l'assemblée générale de l'Amicale des Salines où ont été évoqués les problèmes liés aux locaux actuels de l'association, dans les anciens bungalows, sur le site RETIA. La commune propose le transfert de l'association, dans l'ancien centre d'apprentissage se trouvant également sur le site RETIA.

Ce bâtiment doit être remis en état. La commune réalise les travaux extérieurs, le clos et le couvert. En ce qui concerne les travaux intérieurs, ils seront effectués par les associations qui occuperont les lieux, la municipalité prenant en charge les matériaux. Pour le moment, sont concernés l'Amicale des Salines, le Moto Club Les Gorets et le Kick Thaï Boxing Club.

L'Amicale des Salines a validé ce principe et intégrera donc, dès que possible, les nouveaux locaux.

3 – Le 9 octobre 2018, FR3 a effectué un reportage sur le site des Salines, avec notamment des prises de vues du puits salé.

– TV Mirabelle a également été présente, pour créer un reportage sur l'exposition « Tranchées de la Guerre 14/18 » ouverte les samedis et dimanches de 14 h 00 à 17 h 00 du 20 octobre au 25 novembre 2018. L'émission a été diffusée mercredi 24 et jeudi 25 octobre à 18 h 30.

Cette exposition a été mise en place par M. Jean-Claude REGNAUD et M. Laurent ZAMPIERI. Ils ont reconstitué les tranchées françaises et allemandes de la Grande Guerre.

En complément, d'autres objets liés à cette époque sont présentés par M. Olivier VALANCE, dans plusieurs salles de l'espace muséographique. Les visiteurs pourront de surcroît visionner un diaporama qui est présenté, en permanence, dans la salle de spectacle.

- Le 14 octobre a eu lieu la journée de la Mémoire Mosellane, évènement exceptionnel concernant la mémoire patriotique en hommage à la Grande Guerre. La cérémonie a eu lieu sur la place du marché, pour la cérémonie militaire, ainsi qu'à l'église Sainte Marie Madeleine, pour la partie civile. Les participants se sont ensuite retrouvés à la Délivrance (+ de 1.000 personnes). Les autorités civiles et militaires ont pu, à cette occasion, visiter l'intégralité de cette exposition.

M. le Préfet a exprimé son étonnement quant à la qualité patrimoniale et culturelle des installations du site des Salines Royales.

- 4 – Le 28^e Salon des Arts se déroulera du samedi 3 novembre au dimanche 18 novembre à la Délivrance, tous les jours de 14 h 00 à 18 h 00, avec comme invités d'honneur, Mme Martine CADORET, artiste peintre et M. Yves SZYWALA, sculpteur.

Le 10 novembre à 19 h 30 sera organisée une soirée diner insolite, sur réservation, autour des œuvres artistiques. Elle sera animée par Lucienne et Wenseslas, sur le thème de la vie d'Emile Friant.

- 5 – Pour la cérémonie du 11 novembre 2018, on notera, par rapport au déroulé habituel, qu'après la cérémonie la réception aura lieu à la Délivrance et non à la mairie, ce qui permettra aux personnes présentes de visiter l'exposition sur la Grande Guerre.

Cette année, cette cérémonie accueillera une délégation roumaine d'une centaine de personnes civiles et militaires, avec la présence, soit du Secrétaire d'Etat à la Défense, soit du Ministre de la Défense roumain.

- 6 – Pour le mois de décembre et janvier :

- La Saint-Nicolas sera organisée le samedi 1^{er} décembre place du marché.
- Le dimanche 2 décembre débutera le marché de Noël qui se poursuivra les week-ends suivants.
- Le samedi 8 décembre, il est prévu une parade de chars, sur le thème de Noël, avec la participation des associations, ce qui apportera une dynamique nouvelle au marché de Noël.
- Le 4 janvier 2019, la Délivrance accueillera le concert du Nouvel An, sur le thème des Valses de Vienne, interprété par l'Orchestre National de Metz, anciennement Orchestre National de Lorraine (sur réservation uniquement).

M. Fernand LORMANT communique aux membres du conseil municipal :

- Jeudi 27 septembre 2018, la commune a été nominée au titre de l'Innovation par le biais de la Société OPEN EDGE. A cette occasion, la Ville a également été mise à l'honneur par la projection d'une photo présentant le décor lumineux extérieur de l'Hôtel de Ville, dans la salle de Metz Congrès Robert Schuman.
- Mercredi 10 octobre, il a reçu la responsable du Pôle Départemental de la Lecture Publique pour le territoire Sarrebourg/Saulnois qui s'installera dans un bâtiment du site de la Colonie des Officiers. Nous accueillons donc, sur ce site, une action supplémentaire liée à la culture qui s'étendra sur tout le territoire.

Ce pôle départemental de lecture publique pour le territoire de Sarrebourg-Château-Salins aura pour vocation à :

- servir de bureau pour le ou les agents qui sera(ont) en charge d'assurer l'accompagnement des bibliothèques du territoire (26 bibliothèques au total).
- accueillir les bibliothèques lors des renouvellements de documents (2 à 3 fois par an, les bibliothèques ont en effet la possibilité d'emprunter des documents départementaux pour enrichir leurs collections et proposer un meilleur choix d'ouvrages, CD et DVD à leurs lecteurs).

Le bâtiment apportera :

- un espace pouvant présenter en exposition entre 5.000 et 10.000 documents, une zone d'accueil pour les bibliothèques et un espace de prêt-retour.
- 2 bureaux
- un espace spécifique de stockage (pour les ressources d'animation départementales, type kamishibaï, tapis de lecture, raconte-tapis)
- un parking voiture et une zone de déchargement et chargement (des caisses de livres).

- Vendredi 12 octobre a eu lieu, à Val de Bride, l'assemblée générale de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré). L'école Gustave Charpentier a été saluée, par les représentants départementaux de l'USEP, pour son implication. Cette union est la fédération du sport scolaire de l'école primaire française. Evoluant au sein de la ligue de l'enseignement, elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation. L'USEP participe à une mission de service public qui vise l'éducation par le sport, la formation d'un citoyen sportif éclairé. Il tient tout particulièrement à féliciter Mme Luce KEBAILI et M. Olivier VALANCE, pour la qualité de leurs interventions et pour leur action menée tout au long de l'année scolaire.
- Samedi 13 octobre, il a rencontré au CFIM, lors de la Saint Gabriel, le Général SERRA qui dit le plus grand bien du CFIM. A cette occasion, le fanion de la 2^e Compagnie a été remis, lors de la prise d'armes. Le CFIM de Dieuze est chargé de la formation des transmetteurs, pour l'ensemble des régiments. Il félicite l'ancien Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Pascal BARROIS et l'actuel Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel Michel MAGNE, pour leur action qui place le CFIM comme référent en ce qui concerne la formation et plus particulièrement dans la spécialité des transmissions.
- Le mercredi 31 octobre prochain à 18 h 00 aura lieu la passation de commandement du centre de secours de Dieuze, place de l'Hôtel de Ville. Le Lieutenant Pascal MOREL devient Chef de Corps du Centre d'Intervention et de Secours de DIEUZE.

oOo-oOo-oOo-oOo

Puis il passe à l'ordre du jour :

- 18/VIII/78 : Conseil municipal. Démission d'un conseiller municipal. Modification des commissions communales
- 18/VIII/79 Association "Les Palmés de la Seille" - Demande de subvention exceptionnelle
- 18/VIII/80 Contrat de Ruralité du Territoire du Saulnois - Axe 2 : revitalisation des bourgs-centres - réalisation d'une étude - convention de partenariat avec l'EPFL
- 18/VIII/81 Adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) et transfert de la compétence correspondant aux alinéas 1 et 12 de l'article L 211-7 I. du Code de l'Environnement, incluse dans la compétence "grand cycle de l'eau" du SDEA
- 18/VIII/82 Sécurisation des accès de la zone "La Sablonnière" - avenue de Nancy - avenant
- 18/VIII/83 Restructuration des Salines Royales. Aménagement du parc pédagogique - 2e tranche de travaux - demande de subvention GAL Moselle Sud
- 18/VIII/84 Etude de faisabilité et d'opportunité de reconversion du bâtiment "La Recette" situé sur le site des Salines Royales de Dieuze en projet hôtelier et touristique
- 18/VIII/85 Acquisition immeuble SCI LBM 19 rue Poincaré
- 18/VIII/86 Acquisition terrains SEIBERT Avenue de Nancy
- 18/VIII/87 Acquisition des immeubles départementaux - hangar à sel et ancien centre d'exploitation routière chemin Royal
- 18/VIII/88 Rue Kueny - travaux de rénovation de la voirie, de branchements d'assainissement pluvial, de l'adduction d'eau potable et de branchements haut débit.

oOO-oOo-oOo-oOo

Point n° 18/VIII/78 : CONSEIL MUNICIPAL. DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL. MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU la démission pour raisons personnelles adressée le 24 septembre 2018 par
Mme Isabelle MOUCHOT, conseillère municipale - liste "une équipe, un bilan, des projets",
VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que c'est le suivant
sur la liste qui remplace le conseiller démissionnaire,
considérant que le suivant sur la liste est M. Antoine COLLINGRO qui n'a pas
accepté d'intégrer le conseil municipal pour des raisons de santé,

considérant que le 2e suivant sur la liste est Mme Marie-Claude KRUSZYNSKI qui a accepté d'intégrer le conseil municipal,

après délibération

- décide d'attribuer les fonctions exercées précédemment par Mme Isabelle MOUCHOT au sein des différentes commissions communales à Mme Marie-Claude KRUSZYNSKI, à savoir :

2e commission : Vie associative - tourisme - communication

Annexe à la 2e commission Vie associative - tourisme - communication : Commission Muséographique

4e commission : Urbanisme - logement - construction - éducation

6e commission : Emploi - développement - commerce.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 22, Contre : 0, Abstention : 1).

Point n° 18/VIII/79 : ASSOCIATION "LES PALMES DE LA SEILLE" - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,
considérant la demande d'aide financière de l'Association "Les Palmés de la Seille"
en date du 26 septembre 2018 pour le financement de matériels de vision à distance pour l'activité tir sur cible subaquatique,

considérant le montant de cette acquisition de 3.331,98 € T.T.C.,
considérant que le Conseil Départemental de la Moselle a subventionné ce matériel à hauteur de 40 %,

après délibération

- décide de verser une subvention exceptionnelle de 30 % du montant de ce matériel soit 1.000 €.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/80 : CONTRAT DE RURALITE DU TERRITOIRE DU SAULNOIS - AXE 2 : REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES - REALISATION D'UNE ETUDE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPFL

Le conseil municipal,
entendu son président,
considérant l'accord cadre du Contrat de Ruralité du Pays du Saulnois validé par délibération du conseil communautaire n° CCSDCC17009 du 20 mars 2017, pour la période 2017-2020 et plus particulièrement son axe 2 relatif à la revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres/villes/bourgs, qui prévoit la réalisation d'une étude en ce qui concerne les centres-bourgs de Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic-sur-Seille,

considérant la délibération du bureau de la Communauté de Communes du Saulnois n° CCSBUR18057 du 17 septembre 2018 approuvant la convention d'étude inhérente à la revitalisation des bourgs-centres de Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic-sur-Seille, suivant les principales dispositions rappelées ci-dessous :

Objet de la convention :

Le présent document a pour objet de définir les modalités de collaboration et de financement entre les communes de Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic-sur-Seille, la C.C.S et l'EPFL, en ce qui concerne la réalisation de l'étude.

Modalités d'intervention de l'EPFL :

L'EPFL, maître d'ouvrage, fera procéder à une étude entrant dans le cadre de la politique centre-bourg, dans la limite des financements effectivement mise en place et de leur période de validité.

Cette étude s'organisera autour :

- d'un diagnostic prospectif permettant l'analyse de l'offre existante et des enjeux.
- et de la définition d'un projet urbain sur chacune des trois communes.

Les communes de Château-Salins, Delme, Dieuze et Vic-sur-Seille et la C.C.S. seront directement associées aux recherches et réflexions conduites.

Financement de l'opération :

co-financeur	montant en euros TTC	% du montant total (soit 100.000 € TTC)	% du montant résiduel (soit 20.000 € TTC)
EPFL	80.000	80	-
Commune de Château-Salins	7.200	7,2	36
Commune de Dieuze	9.000	9	45
Commune de Vic-sur-Seille	3.800	3,8	19
Total	100.000	100	100

après délibération

- approuve les termes de la convention à intervenir.
- autorise le maire à signer la convention à intervenir et tous documents s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/81 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS AU SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (SDEA) ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE CORRESPONDANT AUX ALINEAS 1 ET 12 DE L'ARTICLE L.211-7 I. DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, INCLUSE DANS LA COMPETENCE "GRAND CYCLE DE L'EAU" DU SDEA

Le conseil municipal,
entendu son président,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-27 et L.5721-6-1,
VU les dispositions de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Saulnois en date du 11 juin 2018 décidant d'adhérer et de transférer sa compétence "Grand Cycle de l'Eau" correspondant aux alinéas 1 et 12 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA),

VU les dispositions des articles 6, 7.1, 11 et 71 des statuts du SDEA modifiés par arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2017,

Considérant que la Communauté de Communes du Saulnois a sollicité son adhésion au syndicat mixte "Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle" (SDEA) et lui a transféré sa compétence correspondant aux aliéas 1 et 12 de l'article L.211-7 I. du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal correspondant au bassin versant de la Sarre, y compris sur le bassin versant de l'Albe,

Considérant l'adhésion de la commune de Dieuze à la Communauté de Communes du Saulnois par délibération du conseil municipal du 18 décembre 1997,

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au SDEA est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de cette communauté de communes,

Considérant qu'en égard aux nouveaux enjeux et nouvelles contraintes, tant techniques que réglementaires, une approche intégrée maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation au sein d'un établissement public de coopération spécialisée de taille interdépartementale contribuerait à assurer une gestion plus globale cohérente et efficiente de la compétence "Grand Cycle de l'Eau" et des réalisations durables,

Considérant que le transfert complet de la compétence "Grand Cycle de l'Eau" est de nature à répondre à ces préoccupations et notamment par l'intérêt qu'il présenterait en termes de service rendu pour la commune de Dieuze et ses administrés,

après délibération

- décide d'autoriser l'adhésion de la Communauté de Communes du Saulnois au SDEA.
- autorise le maire à signer tous les documents concourant à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/82 : SECURISATION DES ACCES DE LA ZONE "LA SABLONNIERE" - AVENUE DE NANCY - AVENANT

Le conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,

VU la délibération du conseil municipal n°18/I/04 du 25 janvier 2018 autorisant la signature du marché – Sécurisation des accès de la zone « La Sablonnière » - Avenue de Nancy,

Considérant que le marché de travaux a été attribué à l'entreprise COLAS Nord Est pour la totalité du marché pour un montant de 371.406 € HT,

Considérant qu'il a été enregistré en sous-préfecture le 13 mars 2018 et notifié au titulaire le 5 février 2018,

Considérant qu'un avenant pour travaux supplémentaires est nécessaire modifiant le marché de 12,36 % avec également une prolongation des délais d'exécution - travaux jusqu'au 19/11/2018 - conformément à l'article 19.2.2 du CCAG :

- Montant initial : 371.406 € HT
- Montant de l'avenant : 45.897,72 € HT
- Nouveau montant du marché : 417.303,72 € HT

La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 22 octobre 2018.

après délibération

- prend acte de l'augmentation du marché et de la prolongation du délai d'exécution : le nouveau montant du marché est de 417.303,72 € HT soit 500.764,46 € TTC.
- autorise le maire à signer l'avenant n°4 au marché précité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/83 : RESTRUCTURATION DES SALINES ROYALES - AMENAGEMENT DU PARC PEDAGOGIQUE 2e TRANCHE DE TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU GAL MOSELLE SUD

Le Conseil municipal,
entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,

VU la délibération n° 18/II/10 du 22 février 2018 sollicitant une aide de l'Etat et de la Région Grand Est,

Considérant que le GAL Moselle Sud peut financer cette opération au titre de la fiche action « Création de nouveaux produits touristiques »,

VU la demande préalable transmise par courrier au GAL Moselle Sud le 9 juillet 2018 ainsi que le courrier du 31 août 2018 autorisant la commune à débiter l'opération,

Considérant le nouveau plan de financement de l'opération :

Coût de l'opération	Montant subventionnable	Principaux postes de recettes	Montants attendus	% d'aide attendu
737 406 € HT	737 406 € HT	GAL MOSELLE SUD	50 000 € maximum	6.78 %
737 406 € HT	737 406 € HT	Etat (DSIL)	295 000 € - obtenu	40 %
737 406 € HT	565 163 € HT	Région Grand Est – Dispositif friches	221 222 € - obtenu	30 %
		Autofinancement	171 184 €	23,22 %
				100 %

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions auprès du GAL Moselle Sud.
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/84 : ETUDE DE FAISABILITE ET D'OPPORTUNITE DE RECONVERSION DU BATIMENT "LA RECETTE" SITUE SUR LE SITE DES SALINES ROYALES DE DIEUZE EN PROJET HOTELIER ET TOURISTIQUE

Le Conseil municipal,

entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,

VU la délibération n° 17/IX/108 du 23 novembre 2017 sollicitant une aide de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant le lancement d'une étude de faisabilité concernant la reconversion du bâtiment « La recette »,

Considérant les deux offres reçues,

Considérant l'offre du cabinet SRHC,

Considérant que la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que le GAL Moselle Sud peuvent financer cette étude,

VU la convention de cofinancement avec la Caisse des Dépôts et Consignations signée le 28 septembre 2018,

VU la demande préalable transmise par courrier au GAL Moselle Sud le 8 février 2018 ainsi que le courrier du 13 février 2018 autorisant la commune à débiter l'opération,

Considérant le coût de l'étude qui se monte à 15 600 € HT soit 18 720 € TTC,

Considérant que les financeurs sont :

- Le GAL Moselle Sud avec une aide maximale de 90% sur le coût HT.
- La C.D.C. avec 50 % pris en charge sur le coût TTC.

Considérant le nouveau plan de financement de l'étude :

Montant subventionnable	Financeurs	Montants attendus
15.600 € HT	GAL MOSELLE SUD	9.360 €
18.720 € TTC	C.D.C.	9.360 €

A noter que cette étude sera financée en totalité par la C.D.C. et le GAL Moselle Sud,

après délibération

- annule et remplace la délibération n° 17/IX/108 précitée.
- autorise le maire à solliciter les subventions auprès du GAL Moselle Sud et auprès de la C.D.C. correspondantes au plan de financement
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 5, Abstention : 0)

Point n° 18/VIII/85 : ACQUISITION IMMEUBLE SCI LBM 19 RUE POINCARE

Le conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,
Considérant la mise en vente par la SCI LBM de l'immeuble sis 19 rue Poincaré
cadastré S 5, parcelles n° 56, 57 et 101, d'une superficie totale de 5 a 19 ca au prix de 125.000 €,
VU l'avis du service des domaines sur la valeur vénale du bien de 125.000 €,

après délibération,

- décide de faire l'acquisition dudit immeuble au prix de 125.000 €.
- autorise le maire à signer l'acte correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/86 : ACQUISITION TERRAINS SEIBERT AVENUE DE NANCY

Le Conseil municipal,
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

considérant que la construction du rond point avenue de Nancy a empiété sur une
partie des terrains propriété Seibert cadastrés S 1 n° 151 pour 97 ca et n° 150 pour 15 ca,
considérant la nécessité de régulariser administrativement ce dossier,
VU le procès-verbal d'arpentage n° 852X du 15 octobre 2018 établi par le Cabinet
Géodatis de Dieuze,

après délibération

- décide l'acquisition des parcelles cadastrées lieudit "La Madelaine" S 1 n° 234/151 de 97 ca et n° 236/150 de 15 ca au prix de 4 € le m² soit 448 €.
- autorise le maire à signer l'acte à intervenir et tous documents s'y rapportant. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Point n° 18/VIII/87 : ACQUISITION IMMEUBLES DEPARTEMENTAUX - HANGAR A SEL ET ANCIEN CENTRE D'EXPLOITATION ROUTIERE CHEMIN ROYAL

Le conseil municipal,
entendu son président,

considérant la demande de la commune au Conseil Départemental de la Moselle pour l'acquisition de deux immeubles, propriété départementale, à savoir le hangar à sel cadastré section 4 parcelle 122 et l'ancien centre d'exploitation routière sinistré cadastré section 4 parcelle 118, considérant la valeur vénale des biens estimés par France Domaine d'un montant de 16.000 € pour l'ancien hangar à sel et 45.000 € pour l'ancien centre d'exploitation routière,

après délibération

- décide l'acquisition de ces deux immeubles au prix total de 61.000 €.
- autorise le maire à signer l'acte administratif à intervenir. Rédaction Département de la Moselle.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 5, Abstention : 0).

Point n° 18/VIII/88 : RUE KUENY - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VOIRIE, DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL, DE L'ADDITION D'EAU POTABLE ET DE BRANCHEMENTS HAUT DEBIT

Le conseil municipal,
entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,

VU la délibération du conseil municipal n°17/VII/83 du 21 septembre 2017 attribuant le marché de travaux de rénovation de la voirie, des réseaux d'assainissement, de l'adduction d'eau potable et du réseau haut débit rue René Kueny à la Société BARASSI 57 pour un montant de 548.988 € HT,

VU la mise en liquidation de l'entreprise titulaire du marché public au 29 août 2018 par la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Metz,

Considérant l'appel d'offres lancé par la commune concernant le restant des travaux de rénovation de la rue Kueny,

Considérant les 6 offres parvenues en mairie,

Considérant l'offre de la Société COLAS Nord Est de Héming d'un montant de 259.462,50 € HT,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 22 octobre 2018,

après délibération

- décide de retenir l'offre de la Société COLAS Nord Est pour un montant de 259.462,50 € HT.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché à intervenir avec la société COLAS Nord Est.

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 30.